



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.14

Numéro de la demande : 2023-0391
Demande : Nouvelles étiquettes de produit – Classifications
Produit : Magic Gardener tueur de chenilles
Numéro d'homologation : 34954
Principe actif (p.a.) : *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*, souche ABTS-351
Numéro de document de l'ARLA : 3496016

But de la demande

La présente demande visait à homologuer Magic Gardener tueur de chenilles en tant qu'insecticide ménager.

Caractérisation et évaluation du produit

Les données relatives à la garantie du produit, à l'activité et aux propriétés physiques de cinq lots de Magic Gardener tueur de chenilles ont été fournies et jugées acceptables. Les données relatives à l'analyse des contaminants microbiens dans la préparation commerciale ont été considérées comme complémentaires, étant donné que les tests ne sont requis que pour le principe actif de qualité technique (TGAI).

Les tests de contamination microbienne doivent continuer à être effectués sur tous les lots du principe actif de qualité technique. Les normes d'essai et de dissémination doivent être conformes aux exigences énoncées dans le document de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les contaminants microbiens des produits antiparasitaires microbiens [ENV/JM/MONO(2011)43].

Les informations disponibles sont suffisantes pour étayer l'utilisation domestique du Magic Gardener tueur de chenilles en tant qu'insecticide biologique sur les légumes, les fruits, les buis, les arbres d'ornement et les arbres d'ombrage.

Évaluation de la santé

Aucune nouvelle information toxicologique n'a été requise pour Magic Gardener tueur de chenilles, car il est comparable au produit précédent. Les utilisations homologuées du produit Magic Gardener tueur de chenilles correspondent aux utilisations homologuées du produit précédent.

Bien que la fréquence d'application soit légèrement inférieure à celle des utilisations homologuées du produit précédent, aucun problème supplémentaire d'exposition professionnelle, occasionnelle ou alimentaire n'a été relevé, car le principe actif du Magic Gardener tueur de chenilles n'est pas toxique ou pathogène par les voies d'exposition orale, pulmonaire, intrapéritonéale ou cutanée (voir le document PACR2006-09 *Réévaluation du Bacillus thuringiensis*).

L'étiquette du Magic Gardener tueur de chenilles indique aux utilisateurs d'éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements et de ne pas respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation. Par ailleurs, l'étiquette demande aux utilisateurs de porter une chemise à manches longues, un pantalon, des lunettes de protection, des gants imperméables, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit, ainsi que lors de toutes les activités de nettoyage et de réparation.

Les informations disponibles sont suffisantes pour étayer l'utilisation domestique du Magic Gardener tueur de chenilles en tant qu'insecticide biologique sur les légumes, les fruits, les buis, les arbres d'ornement et les arbres d'ombrage.

Limite maximale de résidus (LMR)

Bacillus thuringiensis Berliner (qui comprend la souche Btk ABTS-351) est exempt de la section 4(d) de la *Loi sur les aliments et drogues* (LAD) (falsification de denrées alimentaires) telle que définie dans la section B.15.002 du titre 15 de la *Loi sur les aliments et drogues* et du Règlement connexe. En substance, l'article B.15.002 permet à la teneur en *Bacillus thuringiensis* Berliner de dépasser 0,1 ppm dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux sans enfreindre la loi.

Évaluation environnementale

Aucune nouvelle information sur le devenir dans l'environnement ou la toxicologie environnementale n'a été requise pour le Magic Gardener tueur de chenilles, car il est comparable au produit précédent. Les utilisations homologuées du produit Magic Gardener tueur de chenilles correspondent aux utilisations homologuées du produit précédent.

Bien que la fréquence d'application soit légèrement inférieure à celle des utilisations homologuées du produit précédent, aucun problème supplémentaire de toxicologie environnementale n'a été relevé, car le principe actif contenu dans Magic Gardener tueur de chenilles n'est ni toxique ni pathogène pour les oiseaux non ciblés, les poissons d'eau douce, les invertébrés aquatiques d'eau douce, les animaux estuariens et marins, les arthropodes prédateurs/parasites, les abeilles domestiques, les annélides et les mammifères sauvages non ciblés (voir PACR2006-09 *Réévaluation de Bacillus thuringiensis*).

L'étiquette indique les précautions environnementales standard visant à minimiser l'exposition des personnes non ciblées.

Les informations disponibles sont suffisantes pour étayer l'utilisation domestique du Magic Gardener tueur de chenilles en tant qu'insecticide biologique sur les légumes, les fruits, les buis, les arbres d'ornement et les arbres d'ombrage.

Évaluation de la valeur

Le soutien à Magic Gardener tueur de chenilles a été basé sur l'extrapolation des allégations homologuées sur l'étiquette du produit précédent. Étant donné que les utilisations du produit

Magic Gardener tueur de chenilles sur les organismes nuisibles mentionnés sur l'étiquette et les cultures concernées sont les mêmes que pour le produit précédent, Magic Gardener tueur de chenilles est censé fournir un niveau de contrôle similaire, les taux d'application étant ajustés et les volumes de pulvérisation spécifiés pour garantir l'équivalence. Les espèces nuisibles étiquetées, dont certains ravageurs envahissants, sont des ravageurs bien connus de ces cultures et peuvent entraîner la destruction de bon nombre d'entre elles. Magic Gardener tueur de chenilles est un produit de qualité domestique que les propriétaires peuvent utiliser pour lutter contre ces nuisibles.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour homologuer le produit Magic Gardener tueur de chenilles de qualité technique.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3431727	2023, M2.4 Trade names for TGAI for Magic Gardener Caterpillar Killer, DACO: M2.4
3431728	2016, M2.8 M2.10.2 Bio burden analysis of dipel DF, DACO: M2.10.2,M2.8
3431730	2021, M2.9.2 Background on Slurry Lots Under New Manufacturing Plant, DACO: M2.9.2
3431731	2023, Value Waiver Rationale, DACO: M10.0

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9